



Litige suite à un vol de mobylette

Par **pat78310**, le **12/08/2008 à 12:08**

bonjour,rnrnon m' a volé ma mobylette ,il y 8 ou 9 ans.j'ai déposé plainte à ce moment là.mais aujourd'hui la police me demande des explication car a priori la mobylette serait incriminé dans un délit.malheureusement je n'ai pas la plainte en ma possession car celle ci est resté chez mon ex qui a tout jeté.la police a priori ne veut pas faire de recherches.rnrnj'avais signalé à mon assurance le vol.le meme problème.papier resté chez mon ex qui a été à la poubelle.rnrncomment faire pour obtenir ce doc ou au moins un duplicata.sachant que j'ai changé d'assurance .suite au vol de la mobylette , j'ai acheté un scooter et cette assurance n'assurée pas ce genre de véhicule.rnrnmerci de votre aide

Par **Berni F**, le **12/08/2008 à 13:59**

vous pouvez, je pense, demander une recherche la ou vous avez déposé la plainte, ou a votre ancien assureur (le fait que n'y soyez plus assuré n'a pas d'importance) qui vous fournira normalement sans trop de difficulté un duplicata, mais ça risque de ne pas être gratuit...rnrnsinon... faite une déclaration sur l'honneur (ou quelque chose du genre) et laissez les se débrouiller... vous pourrez toujours vous investir dans une recherche si on vous accuse "formellement" !rnrnd'ailleurs, je ne vois pas pourquoi ils ne pourraient pas rechercher les traces de la plainte eux même ! après tout, c'est chez des collègues à eux qu'elle a été déposée.

Par **pat78310**, le **12/08/2008 à 17:31**

j'irais au commissariat ou la plainte a été déposée. je ne me souviens plus si c'est moi ou mon ex concubine. si c'est au nom de mon ex, pourrais je quand même la récupérer. il me semble que c'est elle qui a utilisé la mobilette lorsqu'elle a été volée.